
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Convocation du 2 juin 2016
Début de séance : 20H00
Président de séance : Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire

Étaient présents : SLOVENCIK A. – LEONHARD C. - FICHTER M. - FICHTER H. - GUBELMANN G. - WALTER P. - MATTER C. – MEYER M. - HUBER C. - ROTH D. - WEIL A.- LEONHART M. – LEONHART R. - SCHLEIFFER C. - URBAN C.

Était absent excusé : /

Était absent non excusé : /

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 / Autre domaine de compétences des communes

**Délibération N°2016-038 : DESIGNATION DU SECRETAIRE
DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mireille LEONHART comme secrétaire de séance.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 / Autre domaine de compétences des communes

**Délibération N°2016-039 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2016**

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,

CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,

décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2016.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 / Autre domaine de compétences des communes

**Délibération N°2016-040 : **EVOLUTION INTERCOMMUNALE
AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE
ET CARACTERISTIQUES DE LA FUTURE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION****

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5210-1-1, L. 5211-41-3, L. 5216-1, L. 5216-2 et L. 5216-5 ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 33 et 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, de la Région de Brumath, de Bischwiller et environs et du Val de Moder ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2015 donnant un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunal ;

DECIDE à 14 voix pour et 1 abstention

1° de donner son accord au projet de périmètre de la communauté d'agglomération, créée avec effet au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, de la Région de Brumath, de Bischwiller et environs et du Val de Moder, et regroupant trente-six communes ;

2° de proposer à Monsieur le Préfet :

- de dénommer le futur établissement public de coopération intercommunale : ***Communauté d'Agglomération de Haguenau*** ;
- de fixer le siège géographique de la communauté d'agglomération à Haguenau, au CAIRE (Centre d'Animation, d'Information et Relai Economique), 84, route de Strasbourg ;
- de fixer le nombre total des sièges au sein du futur conseil communautaire à 74 et de les répartir comme suit :

Haguenau	22
Bischwiller	08
Brumath	06
Val de Moder	03
Schweighouse sur Moder	03
Oberhoffen sur Moder	02
Dauendorf	01
Niederschaeffolsheim	01

Conseil Municipal du 13 juin 2016

Ohlungen	01
Batzendorf	01
Wintershouse	01
Uhrwiller	01
Wittersheim	01
Morschwiller	01
Huttendorf	01
Berstheim	01
Wahlenheim	01
Hochstett	01
Mommenheim	01
Kriegsheim	01
Bernolsheim	01
Mittelschaeffolsheim	01
Olwisheim	01
Bilwisheim	01
Rottelsheim	01
Donnenheim	01
Krautwiller	01
Kaltenhouse	01
Schirrhein	01
Rohrwiller	01
Schirrhoffen	01
Niedermodern	01
Uhrwiller	01
Kindwiller	01
Engwiller	01
Bitschhoffen	01

AUTORISE le Maire et ses représentants à participer aux discussions et travaux à venir portant sur les interventions, l'organisation et le fonctionnement de la future communauté d'agglomération.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.4 / Autres types de contrats

Délibération N°2016-041 : CONTRAT D'ENTREPRISE - DEBARDAGE

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal le programme de débardage et de location de tracteur prévus pour l'année 2016, à savoir :

- Contrat d'entreprise pour débardage conclu entre la Commune d'Uhrwiller et l'entreprise Wolf et Fils de Reipertswiller
- Prix unitaires :

Localisation	Description sommaire des travaux et fournitures	Unité	Quantité	Prix U. HT
Forêt	Débardage parcelle 19	m ³	573,88	6,50 €
Communale Uhrwiller	Débardage parcelle 3	m ³	475,00	7,70 €
	Débardage parcelle 6	m ³	192,00	8,00 €
	Débardage parcelle 14	m ³	120,00	7,70 €
	Location de tracteur	Heure		70,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le programme de débardage présenté dans son ensemble et autorise le Maire à signer le contrat d'entreprise.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.4 / Autres types de contrats

Délibération N°2016-042 : CONTRAT D'ENTREPRISE – FACONNAGE BOIS

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal le programme des travaux de façonnage de stères en bord de route prévus pour l'année 2016, à savoir :

- ❑ Contrat d'entreprise – façonnage conclu entre la Commune d'Uhrwiller et l'entreprise Ecotrait Destailleur Frédéric dont le siège social est basé à Sturzelbronn,

- ❑ Prix unitaires :

Localisation	Description sommaire des travaux et fournitures	Unité	Quantité	Prix U. HT	Total HT
Forêt Uhrwiller	Façonnage de stères	ST	28	25 €	700 €
		ST	08	25 €	200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le programme des travaux présenté dans son ensemble et autorise le Maire à signer le contrat d'entreprise.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 / Autres actes de gestion du domaine public

Délibération N°2016-043 : CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le contenu de l'avenant à la convention d'assistance technique adressée par l'O.N.F. le 10 mai 2016 concernant l'encadrement de travaux d'exploitation forestière complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la convention dans son intégralité,
- approuver le montant des honoraires de 1 544,56 € HT,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7 – FINANCES LOCALES**7.1 / Décisions budgétaires****Délibération N°2016-044 : DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour régulariser un dépassement de crédits budgétaires, il y a lieu d'ajuster les écritures de la manière suivante :

- Augmenter l'article en section de fonctionnement - dépenses

673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 000 €
-----	-------------------------------------------	-----------

- Diminuer l'article en section de fonctionnement – dépenses

615221	Bâtiments	- 1 000 €
--------	-----------	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

7 – FINANCES LOCALES**7.1 / Décisions budgétaires****Délibération N°2016-045 : DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour ajuster des crédits budgétaires, il y a lieu de procéder aux écritures suivantes :

- Augmenter l'article en section d'investissement - dépenses

10223	T.L.E.	+ 750 €
-------	--------	---------

- Diminuer l'article en section d'investissement – dépenses

21318	Autres bâtiments publics	- 750 €
-------	--------------------------	---------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

7 – FINANCES LOCALES

7.5 / Subventions

Délibération N°2016-046 : DEMANDES DE SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois demandes de subvention concernant le voyage scolaire au ski à Pralognan du 6 au 11 mars 2016 (soit 6 jours) ont été déposées en Mairie, à savoir :

- GANDER Romuald,
- SANCHEZ Hugo,
- SCHOPP Céline.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant total de 90 € (5€ par jour et par élève d'où 30 € par élève pour ce séjour).

Ces subventions seront versées individuellement à chaque participant sur présentation d'un justificatif du Collège.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2016.

7 – FINANCES LOCALES

7.5 / Subventions

Délibération N°2016-047 : DEMANDES DE SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux demandes de subvention concernant le voyage scolaire d'Est en Ouest du 8 au 14 mai 2016 (soit 7 jours) ont été déposées en Mairie, à savoir :

- ROTH Marie,
- SANDER Chloé.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant total de 70 € (5€ par jour et par élève d'où 35 € par élève pour ce séjour).

Ces subventions seront versées individuellement à chaque participant sur présentation d'un justificatif du Collège.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2016.

7 – FINANCES LOCALES

7.5 / Subventions

Délibération N°2016-048 : DEMANDES DE SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux demandes de subvention concernant le voyage scolaire en Allemagne du 9 au 13 mai 2016 (soit 5 jours) ont été déposées en Mairie, à savoir :

- FRESCH Yann,
- RUSCHER Pauline.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant total de 50 € (5€ par jour et par élève d'où 25 € par élève pour ce séjour).

Ces subventions seront versées individuellement à chaque participant sur présentation d'un justificatif du Collège.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2016.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 / Autres domaines de compétence des communes

Délibération N°2016-049 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du recensement de la population en 2017, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la collecte du recensement se déroulant du 19 janvier au 18 février 2017.

Sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Madame Corinne FICHTER, Coordonnateur Communal du Recensement de la Population d'Enquête, chargée de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement du 19 janvier au 18 février 2017.

8 –DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.9 / Autres

**Délibération N°2016-050 : REDEVANCE DE CONCESSION PORTANT
SUR LES ALVEOLES
DU COLUMBARIUM COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les conditions dans lesquelles la municipalité souhaite louer chacune des alvéoles du columbarium nouvellement édifié au cimetière communal aux frais de la commune. Il cède la parole à Charles MATTER, Adjoint au Maire chargé du dossier, lequel rappelle la réglementation et interpelle l'Assemblée sur chacune des conditions qu'il conviendrait d'inclure dans le contrat de concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 6 contre :

- d'établir un règlement relatif au columbarium et au jardin du souvenir du cimetière communal,
- d'établir un contrat de concession pour chaque alvéole du columbarium communal,
- de fixer la durée de ce contrat à trente années pour un prix unique de mille trois cents euros payables immédiatement,
- que les bénéficiaires d'un tel contrat peuvent être toutes les personnes ayant des attaches avec la commune, ce que le Maire appréciera souverainement au cas par cas.

Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants :

- Affaire de personnel : M. Pierre Wendling fera valoir ses droits à la retraite à compter du 01/03/2017
- Compte rendu du SYCOFORI : effectué par Charles Matter
- Compte rendu de la Commission Communale des Impôts Directs:
 - information changements propriétés bâties et non bâties
- Bulletin communal :
 - Réunion Commission Rédaction le lundi 06/06/2016
 - Courriers envoyés aux présidents des associations, aux écoles, aux paroisses
- Communauté des Communes du Val de Moder :
 - distribution du compte rendu du conseil de communauté du 12/04/2016
- Fleurissement :
 - 1/2 journée de travail du Conseil Municipal le samedi 25/06/2016 à 8h30
 - Infos fleurissement communal
- Fête Nationale :
 - Mercredi 13/07/2016 à 20h / préparation salle le mardi 12/07/2016 à 20h

Conseil Municipal du 13 juin 2016

CIVILITE	NOM	PRENOM	MOTIF ABSENCE	SIGNATURE
M.	SLOVENCIK	Alfred		
M.	FICHTER	Michel		
M.	MATTER	Charles		
M.	HUBER	Christophe		
M.	FICHTER	Henri		
M.	LEONHARD	Charles		
M.	ROTH	Dominique		
M.	URBAN	Christian		
Mme	MEYER	Mireille		
M.	WEIL	Armand		
Mme	WALTER	Patricia		
Mme	LEONHART	Mireille		
M.	SCHLEIFFER	Christian		
M.	LEONHART	Rémy		
Mme	GUBELMANN	Geneviève		